

Résolution du 16 mai 2023 de Mmes et MM. Amanda Ojalvo, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Ahmed Jama, François Mireval, Pascal Holenweg et Jules Lorenzi: «Pour un retour de la démocratie et la protection des droits humains au Pérou».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2023)

RÉSOLUTION

La destitution illégale par le Parlement du président péruvien Pedro Castillo, en décembre 2022, a plongé le pays dans le chaos. Inégalités sociales abyssales, disparités régionales, racisme, corruption endémique: les raisons de la colère se superposent et se renforcent, titrait le journal *Le Monde*.

Depuis le 7 décembre 2022, la destitution du président Pedro Castillo, d'origine paysanne et autochtone et élu par une large majorité du peuple péruvien, suscite de grandes manifestations à travers le pays pour contester cette destitution. Ces manifestations sont réprimées dans la violence, avec un bilan humain autour d'une centaine de morts.

Pedro Castillo est aujourd'hui détenu et démis de ses fonctions dans ce qui est incontestablement un coup d'Etat. Harcelé en prison, tenu éloigné de sa famille, qui a elle-même dû s'exiler au Mexique, l'accès à ses avocats est de plus largement entravé, ce qui le prive du droit à un procès équitable, en violation de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Les appels à la justice pour les victimes et les prisonniers politiques, au retour à la démocratie et au respect de l'Etat de droit, ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux, se multiplient. Malgré cinq mois de répression, les mobilisations se poursuivent, et les violations ne cessent d'être dénoncées à l'ONU. Le 5 avril dernier, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a présenté ses conclusions et ses recommandations à la suite de son examen du rapport du Pérou sur les droits civils et politiques.

De graves entraves à la liberté d'expression ont été observées: entrée des chars dans l'Université publique de San Marcos, où des jeunes sont menottés au sol, interdiction à Amnesty International de présenter son rapport annuel sur les droits de l'homme au Pérou. Les étudiants sont fouillés, des écrits sont confisqués arbitrairement car considérés comme «dangereux» pour la «sécurité nationale», et la presse est systématiquement harcelée, y compris la presse internationale, lorsqu'elle se montre critique envers l'action du gouvernement putschiste autoproclamé.

Ces actes s'inscrivent dans le cadre de fortes tensions raciales présentes au Pérou depuis des générations. Les communautés indigènes, et en particulier la communauté quechua, subissent de fortes discriminations au quotidien; les femmes étant encore il y a trente ans visées par des campagnes massives de stérilisation.

Fort de ces constats, le Conseil municipal, attaché à l'application du droit international et au rôle de la Ville de Genève de réaffirmer, chaque fois qu'elle le peut, l'impératif de respecter les droits humains:

- condamne le coup d'Etat illégal et antidémocratique commis à l'encontre du président péruvien Pedro Castillo, ainsi que les violences commises contre les manifestations pacifiques;
- exige le respect des droits et garanties prévus dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en particulier la liberté de réunion et d'association, le droit de manifester, l'interdiction des arrestations et détentions arbitraires et le droit à un procès équitable;
- demande le respect inconditionnel de la liberté de la presse et des médias nationaux et internationaux dans le pays;
- soutient les personnes victimes d'actes de discrimination, de censure et de racisme commis par les autorités péruviennes autoproclamées ou tolérés par celles-ci;
- appelle au retour en fonction du président démocratiquement élu, à la levée des mesures judiciaires illégales dont il fait l'objet et au respect de l'Etat de droit dans le pays.